



XV de Grand Lieu

Association Loi 1901
N° Association 442005600
N° Affiliation 7401J

Objet : Charte du XV de Grand Lieu

JOUEUR – EDUCATEUR / ENTRAINEUR – DIRIGEANT

Le rugby est un JEU qui requiert un engagement physique et psychologique de tous les instants. C'est pourquoi, tout joueur, éducateur/entraîneur ou dirigeant se doit de se conformer au respect des règles d'éthique et de déontologie qui en résultent, en célébrant et honorant les valeurs du XV de Grand Lieu.

LE CLUB

- Le XV de Grand Lieu est composé de ses dirigeants, de ses licenciés et des parents de ses licenciés mineurs. Chacun d'eux se doit de prendre et partager du plaisir ; l'implication de tous étant gage de convivialité et de réussite pour tous
- Le XV de Grand Lieu est représenté par ses dirigeants et les membres de son bureau directeur, seuls habilités à prendre, en son nom, les décisions qui s'imposent pour la formation sportive, le bien-être et la sécurité individuelle et collective des groupes sous sa responsabilité
- Le XV de Grand Lieu, par l'intermédiaire de son bureau directeur, définit une politique sportive en accord avec son projet sportif global
- Le XV de Grand Lieu met à disposition de ses membres les structures sportives, ainsi que les moyens matériels et humains, nécessaires à l'accomplissement de ce projet
- Le XV de Grand Lieu met en place, forme et contrôle l'encadrement. Il est le garant vis-à-vis de ses membres ainsi que des instances fédérales de la cohérence des formations
- Le XV de Grand Lieu établit le contenu pédagogique, assure le suivi de formation, progression et mise à niveau de ses membres en termes sportifs et est le garant du développement harmonieux de ses joueurs tout au long de leur parcours au sein du club
- Le XV de Grand Lieu et ses membres, dans le cadre de son développement, se doivent de respecter et faire respecter l'ensemble des points précisés ci-dessous
 - Chacun des membres du XV de Grand Lieu se doit d'exprimer son soutien à l'ensemble du club par tout moyen, dont une présence fréquente ou occasionnelle auprès des équipes ou groupes auxquels il n'est pas directement attaché
 - Le port de tenues représentatives du XV de Grand Lieu par les joueurs (maillots, shorts et bas) pour l'ensemble des compétitions dans laquelle une de ses équipes est engagée
 - L'interdiction de produire des propos ou des comportements de type raciste ou xénophobe
 - L'esprit sportif et les valeurs incarnant le rugby et les vertus du XV de Grand Lieu
 - Défendre les intérêts exclusifs du XV de Grand Lieu. (S'il est un devoir de s'exprimer au sein du club dans le respect des règles de politesse, de courtoisie et de correction pour contribuer à son évolution positive, il est également un devoir de ne porter nullement atteinte au club par des propos malveillants à son encontre ou à l'encontre de l'un de ses membres, à l'extérieur.)
 - Servir le XV de Grand Lieu et ne pas s'en servir pour l'obtention d'avantage ou pour poursuivre des buts à des fins personnelles, politiques ou religieuses



XV de Grand Lieu

Rue de l'Hôtel de Ville – 44310 Saint-Colomban
xvdegrandlieu.kalisport.com
xvdegrandlieu@gmail.com

MODALITÉS et PRINCIPES FONDAMENTAUX

- Le présent document sera remis pour lecture à chaque membre du XV de Grand Lieu, ainsi qu'à chaque nouvel adhérent, et affiché en permanence dans ses locaux
- En cas de manquements, une commission composée du Président, ou d'un Vice-président, du Secrétaire, éventuellement de (ou des) éducateur(s)/entraîneur(s), et d'un représentant des joueurs, se réunira dans les meilleurs délais pour examiner toute situation non conforme à cette charte et à son esprit. Elle sera seule habilitée à adopter toute décision concernant une éventuelle sanction (qui pourra aller de l'exclusion temporaire et cessation de toute activité au sein du XV de Grand Lieu à l'exclusion définitive), après audition du contrevenant
- Le XV de Grand Lieu et chacun de ses membres se doivent de respecter et de veiller à l'application de
 - La législation française, et les textes régissant les associations sportives en particulier
 - Les règlements de la Fédération française de Rugby (FFR) ainsi que les dispositions spécifiques prises par les représentations régionales (Ligue de rugby des pays de la Loire) ou départementales (Comité départemental de rugby de Loire atlantique)

N.B. En cas de dégradation volontaire, commise au sein du XV de Grand Lieu ou dans tout lieu ou situation l'impliquant, les réparations ou frais associés seront à la charge du membre indélicat.

DIRIGEANT

Il est, au-delà des tâches qui lui incombent et qu'il a acceptées, le garant des valeurs du XV de Grand Lieu et des règles d'éthique et de déontologie qui sont liées. Il veille à faire respecter la charte au sein du XV de Grand Lieu, ainsi que les statuts et règles de fonctionnement internes.

- En cas de manquement constaté, il a toute autorité pour signaler les faits et les faire cesser. Il se doit, au même titre que tout membre du XV de Grand Lieu, d'être exemplaire dans son attitude, son comportement et ses propos
- Il respecte les règles de la FFR, que ce soit en termes de jeu, d'éthique ou d'obligations fédérales
- Il représente le club lors des manifestations, événements de relations publiques, compétitions, ou toute réunion liée à la pratique du rugby ou à la vie du XV de Grand Lieu
- Il agit en toute transparence envers l'ensemble des membres du XV de Grand Lieu et notamment ceux siégeant au sein du bureau directeur de celui-ci
- Il fait preuve de respect et de fair-play envers joueurs, éducateurs/entraîneurs, adversaires, officiels de match, supporters et spectateurs et veille à ce que les membres du XV de Grand Lieu qui l'entourent opèrent dans le même esprit (comportement digne et courtois)
- Il veille à ce que soit interdit à toute personne non habilitée l'accès au terrain



XV de Grand Lieu

Rue de l'Hôtel de Ville – 44310 Saint-Colomban
xvdegrandlieu.kalisport.com
xvdegrandlieu@gmail.com

EDUCATEUR / ENTRAINEUR

L'éducateur/entraîneur est le lien essentiel entre joueurs et club. Il est en charge de la formation des joueurs et de l'animation sportive du groupe dont il a la charge dans le cadre du projet sportif global.

SES DROITS

- Être respecté par chacun (joueurs, dirigeants, membres du XV de Grand Lieu) en bénéficiant de l'appui, de l'aide et du soutien de tous
- Voir son travail reconnu. Ce travail est lié à son investissement, ses qualifications, et ses responsabilités
- Le XV de Grand Lieu se doit d'être à l'écoute de ses besoins que ce soit du domaine sportif (formation et qualification) que purement logistique (matériel, équipements, disponibilité des infrastructures, déplacements, ...)
- Il a la pleine autorité sur le volet sportif (jeu, programmation et contenu des entraînements, compositions d'équipe) dans le cadre et le respect du projet sportif global du XV de Grand Lieu

SES DEVOIRS

- Respecter les règles de la FFR, que ce soit en termes de jeu, d'éthique ou d'obligations fédérales en ce qui concerne sa formation et mises à niveau
- Adopter en toute circonstance un comportement digne et courtois et observer une conduite d'individu "responsable"
- Respecter les règles de vie et de bonne conduite liées à la culture du XV de Grand Lieu. Refuser toute forme de violence, verbale ou physique, et/ou de tricherie. Etre loyal dans son comportement et s'appliquer auprès du groupe dont il a la charge pour ne pas confondre combat et violence, agressivité et agression, engagement et aveuglement
- Faire preuve de respect et de fair-play envers adversaires, officiels de match, partenaires, dirigeants et supporters et veiller à ce que les joueurs dont il a la charge opèrent dans le même esprit (comportement digne et courtois)
- Contribuer et veiller à ce que soit interdit à toute personne non habilitée l'accès au terrain
- Respecter son environnement : considérer que les locaux (terrains, vestiaires, club-house, car, ...) et le matériel (maillots, ballons, ...) sont la propriété commune des membres du XV de Grand Lieu ou du groupe dont il a la charge
- Tenir ses engagements sportifs : assiduité, ponctualité, participation aux matchs et entraînements, en prévenant les dirigeants du XV de Grand Lieu d'une éventuelle absence ou d'un possible retard
- Etre à l'écoute des membres du groupe dont il a la charge afin d'aider le XV de Grand Lieu à anticiper tout problème ou difficulté qu'ils pourraient rencontrer
- Assurer le suivi des joueurs blessés et faire le nécessaire pour garder le contact avec eux



XV de Grand Lieu

Rue de l'Hôtel de Ville – 44310 Saint-Colomban

xvdegrandlieu.kalisport.com

xvdegrandlieu@gmail.com

JOUEUR

Les joueurs sont les vecteurs de la promotion du XV de Grand Lieu, de par leur comportement sportif et par l'image qu'ils donnent sur et en dehors du terrain.

SES DROITS

- Être respecté par chacun
- Avoir accès à une formation technique et sportive (connaissance des règles, compréhension du jeu, apprentissage gestuel, développement physique en toute sécurité, formation progressive en fonction de son potentiel, de son âge et de ses qualités personnelles) pour accéder à son meilleur niveau
- Pouvoir s'exprimer et prendre plaisir à la pratique du rugby
- Faire part en toute confiance de ses difficultés à son (ses) éducateur(s)/entraîneur(s), qui sera (seront) à l'écoute afin que soient trouvées et construites les solutions adéquates

SES DEVOIRS

- Respecter les règles de la FFR, que ce soit en termes de jeu ou d'éthique
- Adopter en toute circonstance un comportement digne et courtois et observer une conduite d'individu "responsable"
- Respecter les règles de vie et de bonne conduite liées à la culture du XV de Grand Lieu. Refuser toute forme de violence, verbale ou physique, et/ou de tricherie. Etre loyal dans son comportement et ne pas confondre combat et violence, agressivité et agression, engagement et aveuglement
- Faire preuve de respect et de fair-play envers adversaires, officiels de match, partenaires, dirigeants et supporters
- Respecter son environnement : considérer que les locaux (terrains, vestiaires, club-house, car, ...) et le matériel (maillots, ballons, ...) sont la propriété commune des membres du XV de Grand Lieu ou du groupe auquel il adhère
- Tenir ses engagements sportifs : assiduité, ponctualité, participation aux matchs et entraînements, en prévenant son (ses) éducateur(s)/entraîneur(s) d'une éventuelle absence. Ne pas quitter l'entraînement en cours de séance sans avoir prévenu son éducateur/entraîneur (seul habilité à en définir la fin) et sans avoir eu son autorisation
- Respecter une hygiène de vie compatible avec la pratique d'une activité sportive aussi exigeante qu'est celle du rugby. S'engager à suivre des soins adaptés en cas de blessure et à informer le XV de Grand Lieu de l'évolution de sa guérison.

Nom, Prénom et signature du joueur



XV de Grand Lieu

Rue de l'Hôtel de Ville – 44310 Saint-Colomban

xvdegrandlieu.kalisport.com

xvdegrandlieu@gmail.com